

# FO

## Force Ouvrière Voies Navigables de France

LA FORCE SYNDICALE

Avec FO, construisons notre avenir



Paris, le 24 septembre 2015.

### Compte-rendu du CHSCT-C du 24 septembre 2015

La délégation **Force Ouvrière** était composée de Martine Simon (DT-NE), Jean-Jacques Heitz (DT-ST), René Fauveau (DT-NPdc) et Richard Henrard (DT-CB),

**Excusés** : Emmanuel Cuzançon (DT-NE) et Laurent Jeunon (DT-BS),

**Pour VNF** : Mme Corinne De La Personne (DRHM), M. Bernard Terranova (ISST), Mme Béatrice UNAL (représentante des assistants de service social), Mme Corinne Przymenski (DRSCT), Mme Christine Bourbon (DIEE/responsable de la division sécurité qualité en environnement (RDSQE/DIEE)), M. Thierry Druenes (chargé des relations sociales), Mme Patricia Suïro (Assistante pôle DRHM) et M. Romain Dautigny (chargé de mission en prévention des risques professionnels - CMPRP).

**Excusé** : Mme le Docteur Françoise ROUY (représentante des médecins de prévention).

#### Les points à l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du CHSCT-C du 24 juin 2015,
- Analyse des accidents survenues durant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2015,
- Présentation du baromètre social 2015,
- Constitution des groupes de travail :
  - Travail isolé,
  - Accidents de manivelle,
- Point d'information sur les actions menées dans le cadre de la sécurité des chantiers,
- Échanges sur les actions à mener en faveur du travail des personnels handicapés,
- Point d'information sur la couverture médicale des agents de VNF,
- Point d'information sur les actions menées pendant la canicule,
- Point d'information sur les nouveaux textes en matière de CMR,
- Point d'information sur la campagne d'affichage à venir suite à la rencontre nationale santé/sécurité au travail.



### COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION



**Force Ouvrière** lit sa déclaration préliminaire ! (voir la pièce jointe)

**Force Ouvrière** demande que soit mis en question diverse « Nettoyage des vêtements de travail : prise en charge par l'employeur ».

#### Réponse aux déclarations :

**Mme La président suite aux déclarations des OS** apporte les réponses suivantes :

**Pour le baromètre Social** : C'est un engagement du DG qui souhaitait mettre un place un « outil » basé sur les réponses volontaires des agents ! Elle prend acte de la contestation de **Force Ouvrière**.

**Nettoyage des Vêtements de travail :** Elle propose de mettre cette question au prochain CHSCT afin de lui permettre de recenser les pratiques sur ce point dans les DT et ainsi pouvoir apporter la réponse adaptée à cette obligation. **Force Ouvrière** prend acte de la réponse.

**Expertise RPS sur la DT-Stras :** Elle prend acte de la demande et certifie que l'expertise va se mettre en place.

**Logement de service en NAS :** Il est demandé au DG d'apporter une réponse rapide sur la mise en application du maintien des NAS et des COP A qui pour les agents concernés est une véritable situation anxiogène. Il est impératif que le DG s'exprime sur son engagement « *pas d'impact financier pour les personnels* ». **Mme la Présidente** indique qu'elle partage l'expression et affirme que l'EPA-VNF va retourner vers le Ministère afin d'avoir un moratoire d'une année supplémentaire. Elle **précise** une évolution de ce dossier sensible concernant les « B » logés en NAS. En effet contrairement à ce qui avait été annoncé ces agents seront ayants droit à la COP A et non à la COP 15.

**Accident mortel à la DT-NE :** Il est indiqué que s'est le CLHSCT qui doit traiter les résultats de l'enquête. **L'ISST** précise que le rapport, au titre réglementaire, est un document confidentiel. Pour autant, **Mme la Présidente** acte la demande et l'analyse de l'accident sera présentée au prochain CHSCT-C.

## Approbation du procès-verbal du CHSCT-C du 24 juin 2015 :

**Approuvé à l'unanimité.**

## Analyse des accidents survenues durant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2015 :

### M. le CMPRP présente le dossier.

**Force Ouvrière** salue la qualité du document. Il permet ainsi d'avoir une réelle photographie des accidents survenus sur l'ensemble des sites de l'établissement.

**Force Ouvrière** demande concernant la typologie « Agression » si l'EPA-VNF suit juridiquement le dossier. Mme la Présidente répond que sur cette typologie les instructions ont été faites au DT.

De même, **Force Ouvrière**, concernant le tableau « Répartition des accidents de services et de travail selon l'ancienneté dans le poste » **demande**, pour la tranche 1 à 4 ans, si une analyse a été menée sur les causes des accidents notamment par une absence ou une insuffisance de formation prise de poste. **M. le CMPRP** précise que ce tableau est en réalité une photographie à la date de la création de l'EPA-VNF (01/01/13). **L'ISST** confirme les propos. Il suggère que ce tableau n'apparaisse plus dans le rapport puisqu'il ne reflète en rien l'expression formulée par **Force Ouvrière**. **L'ISST** complète, que depuis sa prise de fonction (8 mois), il perçoit les améliorations qu'il est nécessaire de mettre en œuvre. Il proposera au DG la mise en œuvre de méthodologie unique suivant un canevas défini.

## Présentation du baromètre social 2015 :

### Un intervenant du cabinet « OpinionWay » présente le dossier.

**Force Ouvrière** constate que les résultats de l'enquête confirment l'inquiétude et le mal être grandissant parmi le personnel, notamment à l'exploitation, autant de sujets sur lesquels nous ne cessons d'alerter le Directeur Général.

Pour **Force Ouvrière**, la perte de confiance, la baisse de la motivation et l'augmentation de l'insatisfaction entre 2012 et 2015 sont liées aux promesses faites et non tenues- aux agents des Services Navigation et à ceux de l'EPIC préalablement au transfert à VNF, à savoir maintien des effectifs et développement des moyens financiers pour mener à bien un projet ambitieux sur la voie d'eau. Après une courte période au cours de laquelle ces illusions ont été artificiellement maintenues, ils se réveillent avec la « *gueule de bois* », et découvrent en 2015 que les baisses d'effectifs s'amplifient et que les moyens financiers sont réduits à la portion congrue, et qu'en outre la seule réponse de la Direction Générale face à cette situation est d'essayer de leur vendre un projet stratégique cache misère. Dès lors, rien de surprenant que la sensation de trahison ressorte dans le baromètre social.

## Constitution des groupes de travail « Manivelles et travail Isolé »:

Mme la RDSQE/DIEE présente le dossier.

**Concernant le groupe de travail Manivelle :** il a pour objectif de recenser et d'analyser des accidents occasionnés par les manivelles, survenus dans l'ensemble des DT sur les 5 dernières années. Il recherchera les solutions techniques et de mesures de prévention collective et individuelle pouvant réduire le risque engendré par la manœuvre des manivelles. Des solutions techniques et des mesures de prévention collective et individuelle seront identifiées.

Le groupe de travail se réunira en moyenne toutes les 6 à 8 semaines. 4 réunions sont envisagées.

**Force Ouvrière** propose que Bertrand Maurer de la DT Strasbourg participe à ce groupe de travail.

**Concernant le groupe de travail « le travail isolé » :** Ses objectifs sont de définir les caractéristiques du travail isolé, d'en analyser son impact sur les accidents et de rechercher des solutions techniques et des mesures d'organisations pour diminuer le risque engendré par « le travail isolé ».

Le groupe de travail se réunira 3 fois (+ si nécessaire) pour une présentation lors du CHSCT-C de juin 2016.

**Force Ouvrière** sera représenté par René Fauveau en tant que membre du CHSCT-C.

**Force Ouvrière** propose que Jean-François Huber de la DT-CB/DOO/Briare en tant que « responsable de terrain »

## Point d'information sur les actions menées dans le cadre de la sécurité des chantiers :

**Prochain CHSCT.**

## Échanges sur les actions à mener en faveur du travail des personnels handicapés :

**Mme la présidente indique** que le taux d'emploi des personnels à handicap est actuellement d'environ 4 % alors que le taux minimum légal est de 6 % pour l'EPA-VNF. L'EPA-VNF verse 400 00,00€ de pénalités. Elle souligne le fait que c'est aux agents souffrant d'un handicap qui doivent faire la démarche de reconnaissance.

**Force Ouvrière se félicite** qu'enfin se point soit abordé au sein de l'EPA. **Force Ouvrière** rappelle qu'il aura fallu deux ans à l'EPA-VNF pour se saisir du sujet et ceux malgré plusieurs interpellations officielles de **Force Ouvrière** dans cette instance le 9 septembre 2013, 27 mars 2014, 25 septembre 2014, 3 février 2015 et au CA du 25 juin 2015.

**Force Ouvrière demande** si la DRHM a fait une analyse sur les agents qui ont été victimes d'un accident de service et dont à l'issue de leur convalescence souffrent d'une incapacité permanente ? Mme la Présidente indique que non et rappelle le principe du volontariat quant à la reconnaissance de l'handicap. **Force Ouvrière estime** qu'il serait préférable que ces personnels soient accompagnés vers cette démarche.

## Point d'info. sur la couverture médicale des agents de VNF :

**Prochain CHSCT.**

## Point d'info. sur les actions menées pendant la canicule :

**M. le CMPRP présente le dossier.**

Il faut retenir que l'ensemble des DT ont mis en place cette procédure par de l'aménagement du temps de travail principalement et la mise à disposition de bouteille d'eau.

**Force Ouvrière prend** acte de l'information.

## Point d'info. sur les nouveaux textes en matière de CMR :

**Prochain CHSCT.**

## Point d'info. sur la campagne d'affichage à venir suite à la rencontre nationale santé/sécurité au travail :

### M. le CMPRP présente le dossier.

Trois affiches vont être diffusées pour affichage dont les thèmes sont :

- la chute à l'eau,
- l'évaluation des risques,
- la qualité de vie au travail.

**Force Ouvrière prend** acte de l'information.

Paris, le 24 septembre 2015.

### DECLARATION PREALABLE au CHSCT Central du 24 septembre 2015

Monsieur le Directeur Général,  
Mesdames et Messieurs,  
Camarades,

Ouvrons, cette déclaration par une note d'optimisme... les actions en faveur des travailleurs handicapés aboutissent après deux ans.

#### Concernant la présentation du baromètre social (*OpinionWay 2015*)

**Force Ouvrière exige** instamment d'arrêter cette gabegie ! Cette présentation déjà faite à une réunion mensuelle DG/DSC, **essaye de nous démontrer** que « *tout va bien Madame la Marquise* »... **heu non, ne caricaturons pas !... « Tout s'améliore Monsieur le Directeur Général ».**

Pour **Force Ouvrière**, il est évident que l'enquête image d'*OpinionWay* a fait définitivement la preuve qu'est atteint une asymptote plancher. L'établissement n'a plus la confiance totale et aveugle de son équipage. 65 % des agents n'ont pas répondu, de peur de faire de la peine à leur employeur ? De ceux qui ont répondu, plus des deux tiers se déclarent insatisfaits ! Le rapport, un recueil de curiosité dont quelques perles : 6 % des interrogés considèrent que l'évolution de nos Directions est un sujet préoccupant, 7 % des interrogés considèrent que l'évolution de nos Directions est un sujet encourageant ; 15 % des interrogés considèrent que la capacité à développer le réseau est un sujet préoccupant, exactement le même nombre d'interrogés considèrent qu'il s'agit d'un sujet encourageant ! **Force Ouvrière**, pose cette simple question « **Qui a copié sur qui ?** »

**Force Ouvrière rappelle** que l'image opinion est du ressort des organisations syndicales et des instances telles que les CHSCT. Ce serait la garantie de prendre la température avec autre chose qu'un thermomètre frelaté et **Force Ouvrière salue** le courage d'une DT qui vient de publier :

« sur le plan de l'ambiance générale : on constate encore cette année de nombreuses situations de malaise au travail ayant pour causes :

- Des difficultés d'adaptation à l'évolution et à la réorganisation de la subdivision navigation de la DDT, désormais intégrée à l'EPA-VNF, aux changements de métier, aux déplacements géographiques, à la réduction des effectifs ...,

- Pertes de repères, changement des habitudes entraînant une perte du sens du travail,

- Problèmes d'organisation du travail (définition des tâches, explications, dialogues... ),

- Problèmes de moyens, charge de travail...

- Conflits personnels entre agents de même rang ou hiérarchique,

et pour conséquence :

- un sentiment d'injustice, de déconsidération, de dévalorisation pouvant parfois entraîner une dépression avec toujours un risque suicidaire potentiel. »

**Force Ouvrière met** en garde : pour les jeunes, la qualité de vie au travail (QVT) risque de devenir un sujet de nostalgie à étudier au même titre que l'archéologie !

**Que dire des outils nouveaux !** **Force Ouvrière** décerne la palme d'or, la pole position à Notilus, compliqué, chronophage... que ceux qui ont eu le courage de nous imposer cet outil nous montrent en quoi son utilisation est facile, intuitive...digne d'un outil informatique du XXIème siècle, au service de l'Homme !

**Last not least** (puisque tout texte ne contenant pas au moins trois mots d'anglais n'est plus considéré comme sérieux), **le salaire moyen** des fonctionnaires est en baisse, c'est le thème de la publication INSEE Première n°1564 ([http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=ip1564](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1564)), c'est une cause non négligeable de la lassitude des agents qui retrouvaient dans la lente mais régulière progression de leurs revenus un semblant de reconnaissance de leurs efforts.

Les représentants **Force Ouvrière**  
au CHSCT-C